

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

(Tribunal désigné en vertu de la Loi sur les
arrangements avec les créanciers des compagnies)

N° Cour : 500-11-042173-126
N° Dossier : 0000118-QC

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES
COMPAGNIES, L.R.C. (1985), c. C-36 EN SA
VERSION MODIFIÉE

CT-PAIEMENT INC.

- et -

CT-PAIEMENT SOLUTIONS D'OPÉRATIONS
DÉBIT ET CRÉDIT COMMANDITÉ INC.

- et -

CT-PAIEMENT SOLUTIONS D'OPÉRATIONS
DÉBIT ET CRÉDIT S.E.N.C.

Débitrices

- et -

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.
(anciennement RSM Richter inc.)

Contrôleur

REQUÊTE POUR APPROBATION DE LA LIBÉRATION DU CONTRÔLEUR

À L'HONORABLE CLAUDE AUCLAIR, J.C.S., SIÉGEANT EN COUR SUPÉRIEURE, CHAMBRE
COMMERCIALE, POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LES DÉBITRICES EXPOSENT CE QUI SUIT :

Préambule

1. Le 23 février 2012, l'honorable Claude Auclair, j.c.s., rendait une ordonnance en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LAAC ») quant à la débitrice CT-Paiement inc. (« CT-Paiement ») (l'« Ordonnance initiale ») et Richter Groupe Conseil inc. (anciennement RSM Richter inc.) a été nommé à titre de contrôleur (le « Contrôleur »);
2. L'Ordonnance initiale prévoyait notamment, à son paragraphe 7, une suspension des procédures à l'encontre de la Débitrice pour une période initiale de trente (30) jours, soit jusqu'au 23 mars 2012;
3. La suspension des procédures a été prorogée, de temps à autre, jusqu'au 12 novembre 2012;

4. Considérant la crise de gouvernance au sein de CT-Paiement en février 2012 (tel que détaillé à la requête pour l'émission de l'Ordonnance initiale), l'Ordonnance initiale prévoyait également des pouvoirs élargis du Contrôleur pour que ce dernier puisse assurer la bonne conduite des affaires de la Société dans le cadre de son processus de restructuration;
5. Le 12 juillet 2012, l'honorable Claude Auclair, j.c.s., rendait une ordonnance initiale amendée modifiant *nunc pro tunc* l'Ordonnance initiale afin notamment d'ajouter CT-Paiement solutions d'opérations débit et crédit commandité inc. et CT-Paiement solutions d'opérations débit et crédit s.e.n.c. (ci-après collectivement désignées avec CT-Paiement, la « Débitrice ») à titre de parties aux présentes procédures;
6. La Débitrice a déposé son plan d'arrangement en vertu de la LAAC le 10 septembre 2012 (le « Plan »), lequel était conditionnel à une réorganisation corporative de CT-Paiement et de ses sociétés liées (la « Réorganisation »);
7. Le 10 octobre 2012, l'assemblée des créanciers de la Débitrice s'est déroulée sous la présidence d'un représentant du Contrôleur et le Plan a été approuvé par les créanciers dans une proportion de 91.3 % en nombre et 92,86 % en valeurs;
8. Le 18 octobre 2012, l'honorable Claude Auclair, j.c.s., a approuvé et homologué le Plan et la Réorganisation (l'« Ordonnance d'homologation »);

Développements depuis l'Ordonnance d'homologation

9. Le 7 décembre 2012, le Contrôleur émettait le certificat de prise d'effet du Plan et fixait la date de prise d'effet du Plan au 1^{er} décembre 2012, tel qu'il appert d'une copie dudit certificat de prise d'effet produite au soutien des présentes comme pièce R-1;
10. Alors que le Plan prévoyait le paiement d'un dividende aux créanciers en trois (3) versements, dont le dernier devait être effectué au plus tard le 31 décembre 2014, la Débitrice a été en mesure de remplir toutes ses obligations aux termes du Plan avant l'échéance, de sorte que toutes les sommes payables par la Débitrice aux termes du Plan ont déjà été payées et remises au Contrôleur;
11. En date du 9 décembre 2013, le Contrôleur émettait le certificat d'accomplissement du Plan d'arrangement confirmant que la Débitrice avait rempli toutes ses obligations aux termes du Plan, tel qu'il appert d'une copie dudit certificat d'accomplissement produite au soutien des présentes comme pièce R-2;
12. Le Contrôleur a déjà distribué aux créanciers les sommes qui leur étaient dues conformément au Plan, le tout tel qu'il appert d'une copie de l'État des Recettes et Débours du Contrôleur produite au soutien des présentes comme pièce R-3;
13. La restructuration des affaires de la Débitrice a donc été complétée avec succès;
14. Considérant que la Débitrice a respecté toutes ses obligations aux termes du Plan et que le Contrôleur a complété son travail en distribuant les sommes aux créanciers visés, il est opportun que le Contrôleur soit libéré de ses fonctions, devoirs et responsabilités aux termes du Plan et de l'Ordonnance initiale;

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

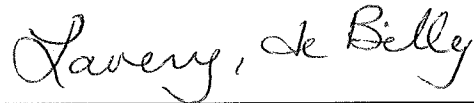
ACCUEILLIR la présente requête;

LIBÉRER, à compter de la date du jugement à intervenir sur la présente requête, le Contrôleur de ses fonctions, devoirs et responsabilités aux termes du plan d'arrangement daté du 10 septembre 2012 et de toutes ordonnances rendues par le Tribunal dans le présent dossier de Cour, incluant l'Ordonnance initiale datée du 23 février 2012 (telle qu'amendée et prorogée);

ORDONNER que les protections conférées au Contrôleur aux termes de l'Ordonnance initiale rendue le 23 février 2012 (telle qu'amendée et prorogée) demeurent en vigueur et produisent tous leurs effets indépendamment de la libération prévue à la présente ordonnance;

LE TOUT sans frais.

Montréal, le 12 décembre 2013



LAVERY, DE BILLY
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
Procureurs des Débitrices

AFFIDAVIT

Je, soussigné, PHIL MANEL, CPA, CA, CIRP, exerçant ma profession au 1981, McGill College, 12^e étage, Montréal, Québec, H3A 0G6, déclare solennellement ce qui suit :

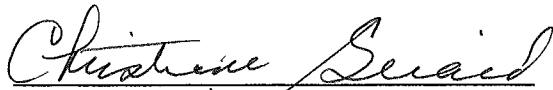
1. Je suis un représentant dûment autorisé de Richter Groupe Conseil inc., en sa qualité de contrôleur à l'arrangement de CT-Paiement inc., CT-Paiement solutions d'opérations débit et crédit commandité inc. et CT-Paiement solutions d'opérations débit et crédit s.e.n.c.;
2. Je suis au courant des faits allégués à la *Requête pour approbation de la libération du Contrôleur*;
3. Tous les faits allégués à la présente requête sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



PHIL MANEL

Déclaré solennellement devant moi,
à Montréal, ce 12 décembre 2013


Commissaire à l'assermentation pour
le Québec



AVIS DE PRÉSENTATION

À : LISTE DE SIGNIFICATION

PRENEZ AVIS que la présente *Requête pour approbation de la libération du Contrôleur* sera présentée pour adjudication devant l'Honorable Claude Auclair, j.c.s., siégeant en Cour supérieure, Chambre commerciale, pour le district de Montréal, le **20 janvier 2013**, à **9 h 15**, en salle **16.12** du Palais de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 12 décembre 2013



LAVERY, DE BILLY

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Procureurs des Débitrices

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

(Tribunal désigné en vertu de la Loi sur les
arrangements avec les créanciers des compagnies)

N° Cour : 500-11-042173-126
N° Dossier : 0000118-QC

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES
COMPAGNIES, L.R.C. (1985), c. C-36 EN SA
VERSION MODIFIÉE

CT-PAIEMENT INC.

- et -

CT-PAIEMENT SOLUTIONS D'OPÉRATIONS
DÉBIT ET CRÉDIT COMMANDITÉ INC.

- et -

CT-PAIEMENT SOLUTIONS D'OPÉRATIONS
DÉBIT ET CRÉDIT S.E.N.C.

Débitrices

- et -

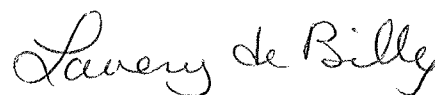
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.
(anciennement RSM Richter inc.)

Contrôleur

LISTE DES PIÈCES COMMUNIQUÉES

-
- PIÈCE R-1 : Copie du certificat du contrôleur relativement à la prise d'effet du Plan daté du 7 décembre 2012;
- PIÈCE R-2 : Copie du certificat d'accomplissement du Plan daté du 9 décembre 2012;
- PIÈCE R-3 : Copie de l'État des Recettes et Débours du Contrôleur ;

Montréal, le 12 décembre 2013



LAVERY, DE BILLY
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
Procureurs des Débitrices

PIÈCE R-1

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

No : 500-11-042173-126

COUR SUPÉRIEURE
*(Tribunal désigné en vertu de la Loi sur les
arrangements avec les créanciers des compagnies)*

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS
DES COMPAGNIES, L.R.C. (1985), c. C-36 EN
SA VERSION MODIFIÉE**

CT-PAIEMENT INC.

et

**CT-PAIEMENT SOLUTIONS
D'OPÉRATIONS DÉBIT ET CRÉDIT
COMMANDITÉ INC.**

et

**CT-PAIEMENT SOLUTIONS
D'OPÉRATIONS DÉBIT ET CRÉDIT
S.E.N.C.**

Débitrices

et

RSM RICHTER INC.

Contrôleur

CERTIFICAT DU CONTRÔLEUR

ATTENDU QU'en date du 10 octobre 2012, les créanciers des Débitrices ont accepté le plan d'arrangement daté du 10 septembre 2012 (le « **Plan** ») déposé par les Débitrices en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*;

ATTENDU QU'en date du 18 octobre 2012, le Plan a été homologué par l'honorable Claude Auclair, j.c.s.;

ATTENDU QU'en vertu du sous-paragraphe 7.3 du Plan, lorsque toutes les conditions énoncées à l'alinéa 7.2 ont été remplies, le Contrôleur doit déposer auprès de la Cour un certificat énonçant que toutes les conditions ont été remplies en fixant en conséquence la Date de prise d'effet du Plan;

ATTENDU QUE les Débitrices ont confirmé au Contrôleur qu'elles avaient accompli toutes les conditions énumérées au paragraphe 7.2 du Plan en date du 1^{er} décembre 2012;

LE CONTRÔLEUR SOUSSIGNÉ CERTIFIE CE QUI SUIT :

1. Toutes les conditions énumérées au paragraphe 7.2 du Plan ont été remplies par les Débitrices en date du 1^{er} décembre 2012;
2. La Date de prise d'effet du Plan (telle que définie au Plan) est fixé au dernier moment de la journée du 1^{er} décembre 2012.

FAIT à Montréal, ce 7 décembre 2012

RSM RICHTER INC., en sa qualité de
Contrôleur des Débitrices



Paul Lafrenière

N° : 500-11-042173-126

COUR SUPÉRIEURE

*(Tribunal désigné en vertu de la Loi sur les
arrangements avec les créanciers des compagnies)*

District de Montréal

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC
LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, L.R.C. (1985), c. C-36
EN SA VERSION MODIFIÉE

CT-PAIEMENT INC.

et

CT-PAIEMENT SOLUTIONS D'OPÉRATIONS DÉBIT ET CRÉDIT
COMMANDITÉ INC.

et

CT-PAIEMENT SOLUTIONS D'OPÉRATIONS DÉBIT ET CRÉDIT
S.E.N.C.

Débitrices

et

RSM RICHTER INC.

Contrôleur

CERTIFICAT DU CONTRÔLEUR

ORIGINAL

**Monsieur Paul Lafrenière, CPA, CA, CIRP
RSM RICHTER INC.**

1981, avenue McGill Collège - 11^e étage

Montréal (Québec) H3A 0G6

Téléphone : 514 934-3455 Télécopieur : 514 934-3504

plafreniere@rsmrichter.com

PIÈCE R-2

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

*(Tribunal désigné en vertu de la Loi sur les
arrangements avec les créanciers des compagnies)*

N° : 500-11-042173-126

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS
DES COMPAGNIES, L.R.C. (1985), c. C-36 EN
SA VERSION MODIFIÉE**

CT-PAIEMENT INC.

- et -

**CT-PAIEMENT SOLUTIONS D'OPÉRATIONS
DÉBIT ET CRÉDIT COMMANDITÉ INC.**

- et -

**CT-PAIEMENT SOLUTIONS D'OPÉRATIONS
DÉBIT ET CRÉDIT S.E.N.C.**

Débitrices

- et -

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.
(anciennement connu sous le nom de RSM
RICHTER INC.)

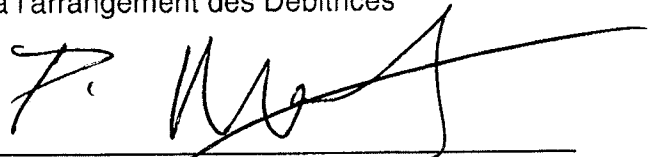
Contrôleur

CERTIFICAT D'ACCOMPLISSEMENT DU PLAN D'ARRANGEMENT

Conformément au paragraphe 7.4 Plan d'arrangement daté du 10 septembre 2012, le Contrôleur certifie que les Débitrices lui ont versé toutes les sommes prévues audit Plan d'arrangement.

Montréal, le 9 décembre 2013

RICHTER GROUPE CONSEIL INC., en sa qualité de
contrôleur à l'arrangement des Débitrices



PHIL MANEL, CPA, CA, CFE, CIRP

N° : 500-11-042173-126
N° Dossier : 0000118-QC

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale)

(Tribunal désigné en vertu de la Loi sur les arrangements avec les
créanciers des compagnies)
District de Montréal

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES
CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, L.R.C. (1985), c. C-36 EN SA
VERSION MODIFIÉE

CT-PAIEMENT INC.

- et -

CT-PAIEMENT SOLUTIONS D'OPÉRATIONS DÉBIT ET CRÉDIT
COMMANDITE INC.

- et -

CT-PAIEMENT SOLUTIONS D'OPÉRATIONS DÉBIT ET CRÉDIT S.E.N.C.

- et -

Débitrices

RICHTER GROUPE CONSEIL INC. (anciennement RSM Richter inc.)

Contrôleur

REQUÊTE POUR APPROBATION
DE LA LIBÉRATION DU CONTRÔLEUR,
AFFIDAVIT, AVIS DE PRÉSENTATION, LISTE DES
PIÈCES COMMUNIQUEES ET PIÈCES R-1 A R-3

ORIGINAL

BL 1332

N/d : 126947-00001

Me Jean Legault (Ligne directe : 514 878-5561)
Me Jonathan Warin (Ligne directe : 514 878-5616)

LAVERY, DE BILLY

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Bureau 4000, 1, Place Ville Marie

Montréal (Québec) H3B 4M4

Téléphone : 514 871-1522 Télécopieur : 514 871-8977

lavery.ca

PIÈCE R-3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO COUR : 500-11-042173-126
NO DOSSIER : 0000108-2012-QC

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
(siégeant à titre de tribunal désigné aux termes de la
Loi sur les arrangements avec les créanciers des
compagnies, L.R.C. (1985), ch. C-36, tel qu'amendé)

DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT DE:

CT-Paiement Inc., CT-Paiement solutions d'opérations débit et crédit commandité inc. et CT-Paiement solutions d'opération débit et crédit S.E.N.C. ("Débitrice" ou "CT-Paiement")

Débitrices

État des Recettes et Débours
Pour la période du 30 novembre 2012 au 10 décembre 2013 (Note 1, 2)

Recettes

1. Réalisation des éléments d'actifs	\$	650 000,00	
2. Avance de fonds des actionnaires		2 000 000,00	
3. Avance de fonds de la Débitrice		2 179 145,69	
4. Intérêts et autre		8 743,66	
Total des Recettes		4 837 889,35	

Débours

5. a) Règlement de Denis Savard	\$	1 600,00	
b) Frais bancaire		28,87	1 628,87
6. Honoraires du Contrôleur (taxes incluses)			
a) Richter Groupe Conseil Inc.			89 170,00
7. Rachat de créances			
a) Banque Nationale du Canada		1 358 577,81	
b) Fonds de Solidarité des travailleurs Québec		235 062,00	
c) Investissement du Québec		636 364,00	2 230 003,81
8. Total des Débours			2 320 802,68
9. Fonds disponibles pour distribution			\$ 2 517 086,67
10. Distribution (Note 3)			
a) Créanciers			\$ 2 517 086,67

Note 1. Le 22 février 2012, une requête était déposée à la Cour Supérieure du Québec demandant l'émission d'une Ordonnance Initiale à l'égard de CT-Paiement Inc. conformément aux dispositions de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, L.R.C. (1985), ch. 36, telle qu'amendée. Le 12 juillet 2012, l'honorable Claude Auclair, j.c.s., rendait une ordonnance initiale amendée modifiant nunc pro tunc l'Ordonnance initiale afin notamment d'ajouter CT-Paiement solutions d'opérations débit et crédit commandité inc. et CT-Paiement solutions d'opérations débit et crédit s.e.n.c. (ci-après collectivement désignées avec CT-Paiement, la "Débitrice") à titre de parties aux présentes procédure. À cet égard, l'Honorable Claude Auclair, J.C.S., rendit l'ordonnance en question le 23 février 2012 et désigna Richter Groupe Conseil Inc. (anciennement RSM Richter Inc.) ("Richter") à titre de Contrôleur (« Contrôleur ») de la Débitrice.

Le 10 septembre 2012, CT-Paiement a déposé avec la Cour Supérieure du Québec son Plan d'Arrangement.

Le plan d'arrangement, tel que modifié, soumis aux créanciers CT-Paiement a été accepté à l'unanimité lors de l'assemblée des créanciers tenue le 12 Octobre 2012 et a été ratifiée par la Cour le 18 Octobre 2012.

Note 2. L'état des recettes et des débours reflète les transactions enregistrées dans le compte en fiducie du contrôleur pour la période du 3 Décembre 2012 jusqu'au 10 Décembre 2013.

Note 3. Le 9 Janvier 2013 et 6 Décembre 2013, le Contrôleur nommé par la Cour a procédé au paiement du dividende prévu dans le plan d'arrangement. La liste de distribution de dividendes est soumis à l'annexe 1.

Le 12 décembre 2013
Date

Richter Groupe Conseil Inc.
(anciennement RSM Richter Inc.)
Contrôleur

Philip Manel, CPA, CA, CIRP

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE MONTRÉAL
 NO COUR : 500-11-042173-126
 NO DOSSIER : 0000108-2012-QC

DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT DE:

CT-Paiement Inc., CT-Paiement solutions d'opérations débit et crédit commandité inc. et CT-Paiement solutions d'opération débit et crédit S.E.N.C.

	Réclamation	Total		Paiement intérimaire	Versement final	
		Versements	Paiements		Versement	Paiement
ACI WORLDWIDE (CANADA) INC.B9282	\$ 442 812,83	\$ 221 406,24	\$ 221 406,24	\$ 73 416,42	\$ 147 989,82	\$ 147 989,82
ACXSYS CORP.ON BEHALF OF INTERAC ASS.	144 719,86	72 359,88	72 359,88	23 993,92	48 365,96	48 365,96
ACXSYS CORPOTATION	76 008,09	38 004,02	38 004,02	12 601,81	25 402,21	25 402,21
AUTHIER, PIERRE	3 000,00	1 500,00	1 500,00	497,39	1 002,61	1 002,61
BELL CANADA 9056254296	2 054,52	1 027,26	1 027,26	340,63	686,63	686,63
BLAKES, CASSELS & GRAYDON LLP IN TRUST	7 744,81	3 872,41	3 872,41	1 284,06	2 588,35	2 588,35
CENTRAL DE REPENTIGNY INC. (LE)	50 694,24	25 347,10	25 347,10	8 404,88	16 942,22	16 942,22
CHECKWELL DECISION CORP (BACKCHECK)	1 265,25	632,62	632,62	209,77	422,85	422,85
COMM. DE LA SANTE ET DE LA SEC. DU TRAVAIL	1,00	0,50	0,50	0,17	0,33	0,33
COMPAGNIE DE LOCATION D'EQUIPEMENT CLÉ LTEE	57 487,50	28 743,72	28 743,72	9 531,17	19 212,55	19 212,55
CONSEILLERS EN GEST. ET INFORM.CGI INC.	83 102,27	41 551,10	41 551,10	13 777,99	27 773,11	27 773,11
COOK, JOSEPH DONALD	28 397,06	14 198,52	14 198,52	4 708,11	9 490,41	9 490,41
CROFT, WENDY	31 146,24	15 573,11	15 573,11	5 163,91	10 409,20	10 409,20
EMERGIS INC.	1 543 244,15	771 621,46	771 621,46	255 863,10	515 758,36	515 758,36
EXPRESS TECHNOLOGY INC.	8 943,29	4 471,64	4 471,64	1 482,76	2 988,88	2 988,88
FANBOX INC.	50 000,00	25 000,03	25 000,03	8 289,83	16 710,20	16 710,20
FIBRE NOIRE INTERNET INC.	25 419,70	12 709,84	12 709,84	4 214,47	8 495,37	8 495,37
FONDS DE SOLIDARITE FTQ	2 617,68	1 308,84	1 308,84	434,00	874,84	874,84
FONDS DE SOLIDARITE FTQ	331 947,41	165 973,57	165 973,57	55 035,42	110 938,15	110 938,15
GAGNON, MICHEL	1 100,00	550,00	550,00	182,38	367,62	367,62
GESTION ALAIN BEGNOCHE	109 360,00	54 679,96	54 679,96	18 131,41	36 548,55	36 548,55
GESTION BERNARD BEGNOCHE	109 360,00	54 679,96	54 679,96	18 131,41	36 548,55	36 548,55
LACHAPPELLE, DENIS	1 500,00	750,00	750,00	248,69	501,31	501,31
LAYER 7 TECHNOLOGIES INC.	27 552,00	13 775,99	13 775,99	4 568,00	9 207,99	9 207,99
LE FAIM PRÊT	919,80	459,90	459,90	152,50	307,40	307,40
LE GROUPE DESPRES INC.	5 750,00	2 875,00	2 875,00	953,33	1 921,67	1 921,67
LES SYSTEMES C.E.A. INC.	155 000,00	77 499,94	77 499,94	25 698,32	51 801,62	51 801,62
MANNELLA GAUTHIER TAMARO AVOCATS, INC.	152 256,94	76 128,41	76 128,41	25 243,53	50 884,88	50 884,88
MONERIS SERVICES CORP.	55 967,89	27 983,92	27 983,92	9 279,23	18 704,69	18 704,69
MORGUARD REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	145 027,03	72 513,45	72 513,45	24 044,84	48 468,61	48 468,61
PARADIS, PAUL-ANDRÉ	7 000,00	3 500,00	3 500,00	1 160,57	2 339,43	2 339,43
PERRI, VALENTINO	10 400,00	5 199,99	5 199,99	1 724,27	3 475,72	3 475,72
PHOENIX MANAGED NETWORKS, LLC.	295 617,00	147 808,50	147 808,50	49 012,12	98 796,38	98 796,38
PITNEY BOWES LEASING, PITNEY BOWES GLOBAL	603,61	301,81	301,81	100,08	201,73	201,73
REVENU QUEBEC	561,81	280,91	280,91	93,15	187,76	187,76
REVENU QUEBEC	-	163,59	163,59	163,59	-	-
REVENU QUEBEC (note)	194 504,47	65 004,17	65 004,17	-	65 004,17	65 004,17
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.	322 030,90	161 015,32	161 015,32	53 391,31	107 624,01	107 624,01
RIOUX, MARTIN	60 000,00	29 999,98	29 999,98	9 947,74	20 052,24	20 052,24
RIOUX, ROBERT	120 000,00	59 999,95	59 999,95	19 895,47	40 104,48	40 104,48
SAMSON BELAIR/DELOITTE & TOUCHE S.E.N.C.R.L.	94 377,69	47 188,81	47 188,81	15 647,41	31 541,40	31 541,40
SANTOIANI, GIOVANNI	3 000,00	1 500,00	1 500,00	497,39	1 002,61	1 002,61
SAVARD, DENIS	194 250,00	97 125,00	97 125,00	32 205,87	64 919,13	64 919,13
SERVICES DE CAFÉ VAN HOUTTE INC.	243,44	121,72	121,72	40,36	81,36	81,36
TASQ TECHNOLOGY	97 679,79	48 839,86	48 839,86	16 194,88	32 644,98	32 644,98
TERMINAL MANAGEMENT CONCEPTS LTD.	23 730,00	11 864,99	11 864,99	3 934,33	7 930,66	7 930,66
VERTEX CONSULTANTS INC.	6 204,77	3 102,38	3 102,38	1 028,72	2 073,66	2 073,66
VIRTUTEL.CA	5 738,16	2 869,08	2 869,08	951,36	1 917,72	1 917,72
VISA INC (note)	5 991,00	2 002,22	2 002,22	-	2 002,22	2 002,22
ZNACK, MARTIN	4 000,00	2 000,00	2 000,00	663,18	1 336,82	1 336,82
Total	\$ 5 100 332,20	\$ 2 517 086,67	\$ 2 517 086,67	\$ 812 535,25	\$ 1 704 551,42	\$ 1 704 551,42

Note: Ces créanciers ont renoncé au premier versement.

N° : 500-11-042173-126
N° Dossier : 0000118-QC

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale)
(Tribunal désigné en vertu de la Loi sur les arrangements avec les
créanciers des compagnies)
District de Montréal

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES
CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, L.R.C. (1985), c. C-36 EN SA
VERSION MODIFIÉE

CT-PAIEMENT INC.

- et -

CT-PAIEMENT SOLUTIONS D'OPÉRATIONS DÉBIT ET CRÉDIT
COMMANDITÉ INC.

- et -

CT-PAIEMENT SOLUTIONS D'OPÉRATIONS DÉBIT ET CRÉDIT S.E.N.C.

- et -

Débitrices

RICHTER GROUPE CONSEIL INC. (anciennement RSM Richter inc.)

Contrôleur

REQUÊTE POUR APPROBATION
DE LA LIBÉRATION DU CONTRÔLEUR,
AFFIDAVIT, AVIS DE PRÉSENTATION, LISTE DES
PIÈCES COMMUNIQUÉES ET PIÈCES R-1 À R-3

ORIGINAL

BL 1332

N/D : 126947-00001

Me Jean Legault (Ligne directe : 514 878-5561)
Me Jonathan Warin (Ligne directe : 514 878-5616)

LAVERY, DE BILLY

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Bureau 4000, 1, Place Ville Marie

Montréal (Québec) H3B 4M4

Téléphone : 514 871-1522 Télécopieur : 514 871-8977

lavery.ca